

BONHCHILEN

N°308 ETE 2022

JOURNEE CITOYENNE : MERCI!

Un grand merci à tous les habitants et habitantes, qui participent à nos journées citoyennes! Ces journées sont toujours des moments três conviviaux, des occasions aussi de se rencontrer, d'êchanger etc...

Plus de 60 participants, pour un petit village comme le nôtre, qui compte 774 habitants, c'est tout à fait appréciable!

De nombreux chantiers ont pu être réalisés ce 21 Mai, pour la dernière journée citoyenne :

Désherbage et maçonnage au cimetière, débroussaillage, peinture des bancs des cours d'école, creusage de grumes pour les boîtes à livres, préparation de la salle des fêtes pour l'apéro et le repas, nettoyage des abribus, chemin à mobilité douce, etc.

Selon les projets de travaux à réaliser, la prochaine journée citoyenne aura lieu à l'automne ou au printemps prochain. Nous espérons avoir autant de participants!

SOMMAIRE:

- p.2-6 : Vie Culturelle

- p. 7 - 13 : Vie Municipale

- p.14 : Vie de l'école

- p. 15 - 18 : Vie associative

- p.19 : Santè / Bien-ētre

- p.20 : Patrimoine Historique

- p.21 : La Vache Marguerite

VIE CULTURELLE

LES MARCHES MONTAGNARDS

Jusqu'au 29 août, les marchés montagnards du lund i soir se poursuivent!

- 18 juillet : UNC/AFN (les Anciens Combattants)
- 25 juillet : Amicale des Pompiers,
- ler août : Comité de Jumelage,
- 8 août : Sports & Loisirs (repas jambon braisé)
- 15 août : Les Truites du Bonhomme,
- 22 août : Les Joyeux Montagnards,
- 29 août : Chemin de Partage

De 17h à 21h, retrouvez nos producteurs locaux et de quoi vous restaurer sur place, ainsi que la traditionnelle buvette.

- > Pains, baguettes, pains spéciaux, baguettes gratinées etc.. : M. CHIPOT (Ammerschwihr et dépôt de pain Le Bonhomme)
- > Maraichage bio: Les Jardins de Francine (Hachimette)
- > Maraīchage (et frites) : BOUSILA / STOECKLIN (Labaroche)
- > Charcuterie : BARADEL (Lapoutroie)
- > Kougelhopfs, bretzels etc : Les Kougelhopfs de Frédéric (Orbey)
- > Fromages, yaourts, tartines : Ferme CLAUDEPIERRE (Le Bonhomme)
- > En passant par la ferme, Delphine BALLAND: viandes, charcuterie, tourtes, planchettes charcuterie/fromages, crêmes desserts, yaourts, tartes, crēpes, etc
- > Pizzas et tartes flambées : Pizza Gio (LE BONHOMME)



Animation jeunesse CCVK au Bonhomme:

Il reste des places disponibles pour l'animation «Découverte de la photo cyanotype», avec un photographe professionnel (Fabrice Wittner)

Le 18 août de 9h à 12h, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie du Bonhomme. Atelier réservé aux enfants de 6 à 10 ans (12 places).

Le cyanotype est l'un des plus anciens procédés photographiques, découvre cette technique en imprimant tes dessins et photogrammes!

Contactez le Service jeunesse de la CCVK au: 03 89 78 44 82

ou service.jeunesse@cc-kaysersberg.fr

EXPOSITION: ANNULATION

LES ARTISTES PRÉVUS N'ETANT PLUS EN MESURE D'ASSURER LEUR ENGAGEMENT, NOUS SOMMES AU REGRET DE DEVOIR ANNULER L'EXPOSITION DE PEINTURE PRÉVUE INITIALEMENT DU 30 JUILLET AU 5 AOÛT.

OH LES WELCHES! Le Dimanche 21 août

Le Comité des fêtes du Bonhomme vous présente cette année la manifestation

« Ohiles Welches », ... qui vous rappellera sans aucun doute les fameuses Traditions Paysannes!

Une présentation conviviale du patrimoine historique du Pays Welche, tout en veillant au respect de l'authenticité des traditions.

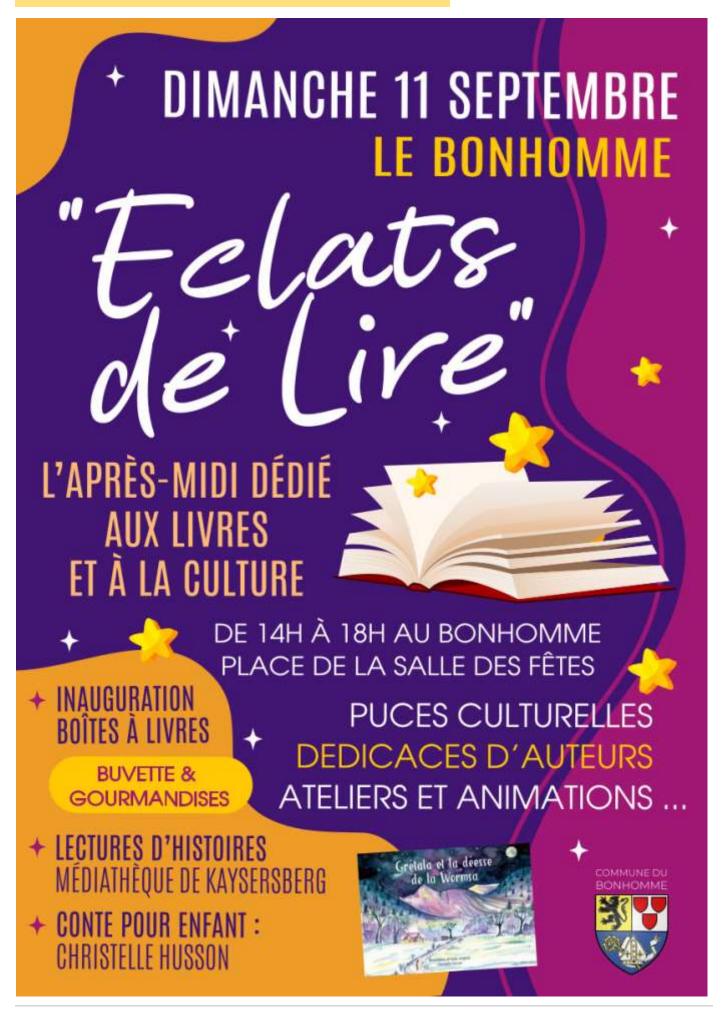
Un jour pour mettre à l'honneur les artisans et producteurs de la vallée. L'occasion de découvrir leurs savoir-faire avec de nombreuses démonstrations mais aussi des jeux et métiers anciens qui renaissent le temps d'un dimanche pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

AU PROGRAMME:

- > Présentation des anciens métiers de la forēt et de la ferme
- > Démonstration de l'artisanat local
- > Des produits fermiers et spécialités artisanales
- > Des animations pour enfants
- > Pour le repas, nous vous proposerons : Grillades et frites des bûcherons et poëlée Welche ainsi qu'une buvette - tout deux accessibles toute la journée.
- > A partir de 19h : bal gratuit et feu d'artifice pour clôturer cette soirée.







SPECTACLE DE CONTE

« GRETALA ET LA DEESSE DE LA WORMSA »

Par la Compagnie Zélée (Vallée de Munster) Tout public à partir de 4 ans. Durée 1h.



A 15h30, salle du Conseil de la Mairie

Possibilité d'acheter et de faire dédicacer l'ouvrage de l'auteure Christelle Husson, a près la représentation (15 €)

Outre ce spectacle de conte, vous pourrez découvrir différents auteurs alsaclens ou vosglens, pour adultes et pour enfants, sur des thêmes três variés, il y en aura pour tous les goûts! Le Réseau des Médlathèques de la Vallée de Kaysersberg sera également présent, pour vous faire découvrir sa collection « Facile à Lire », et raconter quelques histoires aux enfants, Si nous avons suffisamment de particuliers intéressés, vous pourrez aussi chiner sur nos Puces Culturelles!

Sans oublier nos **Boîtes à Livres**, qui seront dévoilées à cette occasion, dès 14h! Un stand de vente de gaufres, barbes à papa, et diverses gourmandises, ainsi qu'une petite buvette (softs) vous ravitaillera tout l'après-midi...

On your attend nombreux !!!

PUCES CULTURELLES:

Pour ces puces, nous vous proposons de participer en tenant un stand de vente (ou don) de tous objets en lien avec le domaine culture & loisirs : livres, cd, vinyles, instruments de musique, appareils ou accessoires HI-FI, articles & accessoires de sport et de loisirs créatifs, cadres et tableaux, jeux de société, jouets enfants, jeux d'extérieur, etc.

Priorité est d'onnée aux habitants du Bonhomme, mais dans le cas où nous n'aurions pas suffisamment d'inscriptions, nous ouvrirons aux habitants de communes voisines.

Nous n'avons reçu que peu d'Inscriptions pour le moment :

si vous êtes intéressés, merci de vous inscrire avant le 30 juillet.

Cette fiche dûment remplie est à renvoyer à la Mairie du Bonhomme

Pour vous inscrire, il suffit de remplir et retourner cette fiche d'inscription à la mairie. Les mineurs peuvent aussi participer à la vente, sous la responsabilité d'un adulte uniquement.

INSCRIPTION AUX PUCES CULTURELLES DU BONHOMME

Marché dédié aux objets culturels par excellence, venez chiner vinyles, livres, bandes-dessinées, instruments de musique, peintures, photographies, jeux/jouets, cartes anciennes...

dimanche 11 septembre 2022

Je soussigné(e) : Nom :	Prénom :	
Adresse :	********	
	ille	
Tél: E	mail:	
Titulaire de la carte d'identité N° . (Joindre obligatoirement une phot	ocopie)	
DÉCLARATION SUR L'HONNEUR pour le r	marché aux puces culturelles du 11 Septembre 2022 au	x Bonhomme
Je soussigné(e) : Nom		
· ne vendre que des objets personnels	et usagés (Article L 310 2 du Code de commerce) ations de même nature au cours de l'année civile	
(article R321-9 du Code pénal)	t Intérieur et en accepter les conditions.	
Fait à le	Signature	
Emplacement gratuit mais inscription obligatoi Une confirmation d'inscription vous sera envoyé		

^{1.} L'organisateur fournira les tables nues et quelques chaïses. Les emplacements ne seront pas desservis en électricité.
2. L'installation des exposants commencera à 12h00 Les emplacements seront attribués par l'organisateur et indiqués directement sur place.

indiqués directement sur place.

3 Les transactions ne commenceront pas avant 14400.

4 Le déchargement et l'installation devra se faire entre 12400 et 14400.

Les emplacements pourront être occupés jusqu'à 19h00 maximum. Ils devront être libérés dans un parfait état de propreté.

L'organisateur se réserve la vente exclusive de boissons et de restaurations.

La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite.

B. L'aspect culturel des objets exposés est obligatoire. Ex disques. DVD. livres. BD. instruments de musique photos.

sculptures, affiches, peintures, jeux/jouets vintage etc... (liste non exhaustive)

L'introduction de toutes substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre de la manifestation et du marchil.
 La responsabilité civile des exposants sera engagée

La responsabilité civile des exposants sera engagée pour tous dégâts ou accidents de leur fait.

L'association décline toute responsabilité en cas de vols ou d'accident pouvant survenir au stand ou aux personnes ou dans le périmètre de la manifestation.
 Les emplacements seront attribués selon un schéma décide par l'organisateur. L'emplacement qui vous sera attribué ne pourra en aucun cas être discuté.

attribué ne poura en aucun cas être discuté.

13. L'exposant atteste être en conformité avec la législation concernant ce type de manifestation et decharge l'organisateur de toute responsabilité.

14. En cas de non-respect de ce règlement. l'association organisatrice sera seule juge pour prendre toutes dispositions.

VIE MUNICIPALE

Services Techniques:

Entre les élections et les diverses manifestations qui ont eu lieu ces derniers temps, nos agents techniques n'ont pas chômé! Voici les derniers chantiers réalisés :

- Réparation de robinets en salle des fêtes et mise en place d'un câble RJ45 pour un accès internet à la salle des fêtes
- Evacuation des déchets verts
- Remplacement des ridelles sur l'Unimog
- Livraisons fleurs, mise en place fleurissement êtê
- Réunions pour l'éclairage public jour/nuit avec l'entreprise SPIE et circuit salle des fêtes
- Relevés des compteurs d'eau
- Débouchage des gouttières de l'église
- Récupération de barrières de ville, de rue et d'un panneau à la déchetterie
- Nettoyage des saignées
- Elagage de haies devant les ateliers municipaux
- Mise en place des grumes pour les futures boîtes à livres
- Débroussaillage et entretien courant des voies communales.





VOIRIE

- Attention, des travaux de réfection auront lieu durant l'êté, au niveau du Pont de la Hintergass, ainsi que sur la Vieille Route. Un arrêté municipal sera pris en ce sens dans les jours à venir.

- Eglise Saint-Nicolas :

En septembre démarreront les travaux de reconstruction de deux terrasses au niveau du clocher de l'église St Nicolas. Comme nous l'avions déjá évoqué dans ce journal, elles seront de nouveau couvertes par des toits d'ardoises sur ossature bois, comme à l'origine de sa construction.

Ces travaux ont été décidés suite à de gros soucis d'infiltration d'eau par ces mêmes terrasses, qui étaient recouvertes d'un revêtement goudronné perdant son étanchéité au fil du temps et qu'il fallait renouveler tous les 10 ans environ.

Le chantier est prêvu sur une durée d'un mois environ, avec la mise en place d'une circulation alternée avec feu sur quelques journées devant l'église.



HORAIRES MAIRIE ETE:

La Mairie sera fermée du 22 au 26 août 2022 inclus. Le service Urbanisme sera fermé du 11 juillet au 5 août 2022 inclus. Le bureau de la Poste sera fermé du 11 juillet au 5 août inclus et du 22 au 26 août inclus.

FLEURISSEMENT:

Commande groupée de fleurs:

Le 24 Mai, ce sont 24 familles qui sont venues rêcupérer leur commande de fleurs pour jardinières. La distribution s'est faite comme chaque année aux ateliers municipaux, dans la bonne humeur!

Fleurissement du village:

Le 8 juin, une belle équipe de bénévoles a travaillé d'arrache-pied pour fleurir notre village, en créant de belles jardinières et autres parterres fleuris. Les agents techniques les ont aidés, notamment à la mise en place principalement le long de la RD415, sur la place de la salle des fêtes et autour de la mairie et de l'église.

Merci à nos valeureux bênévoles et aux élus qui ont participé!



Après deux années de crise sanitaire qui n'ont pas permis de réaliser le concours, le jury s'est réuni cette année et une petite cérémonie de remise des prix a eu lieu le 8 juin, dans la salle des fêtes, en présence de M. le Maire.

80 lauréats se sont vus remettre une belle suspension afin d'embellir encore leur jardin ou maison. Un pot de l'amitié a été offert à cette occasion par la municipalité à tous les lauréats présents.

La responsable du Jury, pour des raisons de santé, ne sera pas en mesure d'organiser le concours de maisons fleuries en 2022, .







RÉDUCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Ca v est, nous v sommes!

Après de nombreuses péripéties, nous allons enfin pouvoir modifier la durée d'éclairage public de la commune.

Pour rappel, nous avions procédé à une enquête auprès de la population par l'intermédiaire du « Petit Bonhommien », et abordé ce sujet lors d'une réunion publique.

Les horaires d'éclairage ont été définis comme suit : > de 5h à 23h (donc extinction de l'éclairage de 23h à 5h)

C'est l'entreprise H3E qui interviendra finalement mi-juillet, pour un coût de 1500 €.

L'extinction de l'éclairage la nuit permet tout à la fois de préserver l'environnement, en réduisant les nuisances lumineuses pour les riverains, la faune, la flore, et de diminuer la facture énergétique pour la municipalité...

Dès cet été, nous pourrons donc profiter un peu mieux de nos magnifiques ciels étoilés!

MOBILITÉ:

La Bourse au permis est mise en place :

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'autonomie, l'emploi et la formation des jeunes, notamment lorsqu'ils vivent dans des villages éloignés des «centres d'activités», comme le nôtre.

La Municipalité a donc réfléchi à un système d'aide financière pour l'obtention de ce permis de conduire (classique ou conduite accompagnée) afin de faciliter la mobilité de nos jeunes.

Une « Bourse au permis de conduire » est donc mise en place pour les Jeunes de 15 à 20 ans, et sous conditions de ressources pour les Bonhommien (ne)s de 20 à 26 ans.

En contrepartie, le jeune doit s'engager à réaliser une action bénévole au sein de la commune dans un délai de 2 ans.

Le montant decette bourse est fixée à 500 €, réparti en deux versements : le premier lors de la signature du contrat avec l'auto-école choisie, le second à l'obtention du permis de conduire. Ne fonctionne pas en cas de détention d'un premier permis.

Une limite de 10 dossiers par an a été fixée, avec une sélection des dossiers par trimestre, par la Commission «Bourse au permis».



Le règlement détaillé, ainsi que la Charte des engagements entre la commune et le bénéficiaire, sont disponibles sur le site internet de la commune : www.lebonhomme.fr ou sur simple demande à l'accueil de la Mairie.



Transport scolaire:

Après de longs mois d'attente et de navettes entre Lapoutroie et la Région, notre demande de financement du transport scolaire entre LE BONHOMME et LAPOUTROIE, pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 scolarisés à Lapoutroie, a enfin été entendue!

A compter de la rentrée 2022-2023, ce transport sera donc pris en charge par la Région Grand Est, ce qui représente une économie d'environ 7000 € par an pour la Commune.

Les parents d'élèves seront tenus informés des modalités concernant ce transport durant l'été.

EMPLOIS

Emplois Saisonniers

Comme chaque année, la commune ouvre une session d'emploi d'êté afin de renforcer l'équipe technique. Cette année six candidatures ont été retenues. Le groupe compte exclusivement des jeunes filles cette année, embauchées chacune pour un contrat de deux semaines.

Celles-ci seront encadrées par Daniel et Charly tout au long de l'été. Les différents travaux sont l'entretien des espaces publics de la voirie et chemins communaux, d'autres tâches peuvent s'ajouter en fonction des besoins du moment.

Poste à pourvoir aux Services Techniques :

Afin de renforcer l'équipe des Services Techniques, la Municipalité souhaite recruter une troisième personne, dès la rentrée de septembre si possible.

Nous sommes à la recherche du futur Chef d'équipe des Services Techniques, à 35h/semaine. La fiche de poste détaillée est à consulter sur le site internet de la mairie, ou sur simple demande à l'accueil de la mairie.

Les candidatures sont à adresser avant le 31 août; par courrier à : Monsieur Le Maire, MAIRIE – 61 rue du 3° Spahis Algériens – 68650 LE BONHOMME. ou par e-mail à : mairie-du-bonhomme@orange.fr



RD415... la suite!



La RD415 appartient à la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), mais est sous l'autorité du Prêfet, car classée en tant que « Route à Grande Circulation », c'est pourquoi ces deux acteurs majeurs doivent être consultés et donner leur accord pour toute modification.

Le projet d'extension de la limitation à 30 km/h pour les poidslourds à l'ensemble de la traversée de l'agglomération suit ainsi son cours entre ces deux instances et la Commune.

La Commune a l'obligation d'obtenir un avis conforme de la part du Préfet (c'est-á-dire qu'en cas d'avis défavorable, la commune ne peut pas étendre la limitation de vitesse à 30km/h) et doit consulter la CeA pour un avis simple (c'est-á-dire que l'avis doit être recueilli mais que la Commune n'a pas l'obligation de le suivre).

Les services préfectoraux ont estimé qu'il fallait attendre le retour du travail du Comité de Pilotage réunissant tous les acteurs en présence sur la RD415 avant que le Préfet ne donne son avis quant à cette extension. La Commune a donc adressé un courrier formel, avec un dossier étayé des nuisances, dégradations et insécurités dues à la vitesse excessive des poids-lourds, à M. Le Préfet afin d'obtenir cet avis avant que le travail du Comité de pilotage ne soit terminé. En effet, le Comité de pilotage commence seulement ses travaux et il serait réellement judicieux d'intervenir d'ores-et-déjá.

DEPARTS EN VACANCES : RAPPEL DE SECURITE :

Les vacances de fin d'année approchent. Avez-vous pensé à sécuriser votre habitation avant de partir en vacances ? Connaissez-vous l'opération « tranquillité vacances » ? Voici quelques consells bien utiles pour vous garantir de passer de bonnes vacances.

1 – Signalez votre absence à la gendarmerie locale

Connaissez-vous «l'opération tranquillité vacances» ? Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Par ailleurs, la gendarmerie met en place un formulaire de demande individuelle vous permettant d'informer la brigade de gendarmerle de votre départ (voir verso). Cette demande, renseignée, doit être déposée à la brigade de gendarmerie de votre lieu de résidence où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile.



2 - Quelques incontournables avant de partir :

- N'indiquez pas vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.
- Evitez les signes révélant votre absence (courrier accumulé dans la boîte aux lettres, dates d'absence sur le répondeur téléphonique,...) Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.
- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous.. Ne pas cacher ses clés sous le palllasson, dans un pot de fleurs ou tout autre endrolt à l'extérleur! Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières.
- Ne laissez pas d'outils ou de matériels à l'extérieur de votre habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers etc.).
- Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoriez et photographiez-les. N'hésitez pas à utiliser l'application cambrio-liste, disponible gratuitement, pour réaliser le catalogue de vos biens de valeur sur votre smartphone.

3 – SI vous ne partez pas, ouvrez l'oell!

 Signalez toute présence suspecte. Ayez le réflexe 17 pour signaler les véhicules et/ou individus pouvant faire du repérage. Donner des éléments précis d'identification (type, marque, couleur et immatriculation des véhicules, tenue vestimentaire des personnes)

MINISTERE DE L'INTÉRIEUR

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Formulaire de demande individuelle (hors Paris et petite couronne)

Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence, merci de remplir ce formulaire en ligne, de l'imprimer et de vous rendre, muni de celui-ci, à votre commissariat ou brigade de gendarmerie.

ATTENTION:

- Si vous habitez Paris, les Hauts-de-Seine (92), la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94), ne remplissez pas ce formulaire. Rendez-vous sur le site de la préfecture de police pour faire votre démarche : www.prefecturedepolice.paris, rubrique Vous aider > Actions de prévention > S'inscrire à une opération > OTV.
- L'opération tranquillité vacances doit être demandée en avance (48 h avant votre départ au minimum).
- · En cas de vacances interrompues, prévenez le commissariat ou la brigade de gendarmerie de votre retour.

vous		Numéro de téléphone mobile :
Nom* :		Prénom* ;
Né(e) le* :	à*;.	e-mail ;
VOTRE PÉRIODE	D'ABSENCE*	
Du:	(JJ/MM/AAAA) au	(JJ/MM/AAAA)
VOTRE ADRESS	E (RÉSIDENCE A SURVEILLER)	
Numéro et type de	voie (allée, rue, avenue, etc.)*:	
Code postal*:	Ville*:	
INFORMATIONS	SUR VOTRE RÉSIDENCE	
Type de réside		
Maison	Appartement. Dans ce cas, me	rci de remplir les deux lignes suivantes :
	Digicode d'accès à l'immeuble	: Bâtiment :
	Étage : Numéro de	porte ou autre précision utile :
Existence d'un	dispositif d'alarme*	
Non	Oui. Dans ce cas, précisez leque	el:
PERSONNE À PE	RÉVENIR EN CAS D'ANOMALIE	
Nom*:	LETERIN EN ONO D'ANOMALIE	Prénom*:
	Ville*:	Pronon .
Code postal*:		The particulars
Numéro de téléph (un numéro à précis	one portable* : er au minimum)	. Téléphone fixe* :
	ossède-t-elle les clés du domicile ?*	Oui Non
RENSEIGNEMEN	TS UTILES	
Votre lieu de vaca	nces ; code postal ; V	îile :
(1997) - 100 (1997) - (1997) 100 (1997) (1997)	le pendant votre absence :	
Non	Oui, à ce(s) numéro(s) de téléph	none :
	Ou à cette adresse électron	
Autre renseignem		ngue :
(à préciser si besoin)		
	eignements exacts et m'engage à sign	
		eux ans aux fins d'une éventuelle réinscription à l'opération tranqui ront effacées. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 jan
		es données, auprès du service de police ou de gendarmerie qui a tr
na demande.		var - 1.00 p 1.00 p. 1.00 p
Date :	Signature :	

Le Petit Bonhommien Page 12

Mise à jour : mai 2016

Lutte contre l'atteinte à la tranquillité :

Les troubles à la tranquillité qu'ils soient commis sur la voie publique ou dans la sphère privée peuvent résulter de délits ou d'actes d'incivilités sanctionnés par la Loi. Outre les actes de violences, menaces, dégradations ou vols, la tranquillité publique peut être également troublée par des nuisances sonores. Les bruits ou tapages troublant la tranquillité sont réprimés par les articles R.623-2 du Code Pénal et R.1334-31 du Code de la santé publique. Amende pour les contraventions de 3ême classe (jusqu'à 450 €).

- **Tapage nocturne**: Bruit provoqué entre le coucher et le lever du soleil (en général entre 22 h et 7h), soit par un ou plusieurs individus, une chose ou encore un animal.
 - > Contacter directement la gendarmerie au 17 en cas de besoin.

La mairie reçoit régulièrement des plaintes à ce sujet, en particulier dans les lotissements, où il a été constaté quelques débordements.

 Tapage Dlurne: Bruit de comportement quelque soit son origine qui, à la différence du tapage nocturne doit être répétitif, intensif ou durer dans le temps.

Un arrêté municipal datant de 2015 a établi les règles sur notre commune en ce qui concerne les nuisances sonores.

Il est consultable en mairie.

Parmi les différents points abordés, nous souhaitons rappeler l'article 3 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gene pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mêcaniques, etc, ne peuvent être effectués que : les jours ouvrables de 8h à 20h, les samedis que de 8h à 12h et de 14h à 20h, les dimanches et jours fériés que de 10h à 12h.

CONSEIL MUNICIPAL:

Les informations principales du Conseil Municipal du vendredi 24 Juin 2022 :

GARDERIE MUNICIPALE:

Lors des entretiens professionnels qui se sont déroulés le 13 juin dernier, Madame Catherine LEBON, animatrice au service de garderie municipale, a soulevé une problématique de non-respect des horaires par les parents.

En effet, le service garderie ferme à 18h, or, certains parents ne viennent pas récupérer leurs enfants à l'heure et cela pose des problèmes d'organisation et de respect des horaires de travail de l'animatrice.

Il a été expliqué aux usagers concernés, à plusieurs reprises, que les enfants devaient être récupérés au plus tard à 18h et il existe une pénalité de 5 € pour dépassement d'horaire, actuellement.

Cependant, cette pénalité ne semble pas être suffisamment dissuasive, puisque les dépassements perdurent.

Il est donc décidé de modifier le montant de la pénalité de 5 € à 50 € , et de le notifier dans le Réglement Intérieur du Service de Garderie Municipale.

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Voir infos page 9. Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- approuve les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire B, A, A1, A2 ou A3;
- fixe le montant de la bourse au permis de conduire à la somme de 500€ (cinq cents euros) dans la limite de dix dossiers retenus par an :
- instaure la Commission « Bourse au permis », qui aura à charge de se réunir une fois par trimestre pour instruire les dossiers de candidature, constituée de 3 titulaires et 3 suppléants:

TITULAIRES : Corinne SCHLUPP, Audrey DI-DIERJEAN, Julien ROMAN

SUPPLÉANTS : Christine MORO, Jacqueline DIDIERJEAN, Martine BENTZINGER

La rêunion du prochain Conseil Municipal se déroulera le vendredl 22 juillet à 19h30.

LA VIE DE L'ÉCOLE

La fin d'année scolaire :

Mardi 5 juillet, l'équipe enseignante a emmené les enfants voir les animaux de Chloé Masseran : lapins, chêvre, cochons, anes et chevaux. Les enfant ont pu nourrir les animaux avec l'aide de Chloé, et ont beaucoup apprécié ces jolis moments.



Nous avons poursuivi la marche jusqu'à chez Gabin où Muriel Tempé nous a présenté ses chevaux et ses vaches de race « Highland ». Nous avons ensuite pique-niqué sur place. Muriel nous avait aussi préparé de délicieuses crépes pour le dessert.

L'école de la forêta poursuivi son cours : au dernier trimestre les vendredis matins puisque le jeudi, les enfants allaient à la piscine. Un goûter à l'école de la forêt a été organisé en

un gouter à l'école de la foret à été organise en cette fin d'année, pour le grand plaisir des enfants !



L'après-midi, nous avons continué notre balade direction Faurupt et le plateau de Faurupt. Les enfants en ont profité pour se rouler dans un pré (déjá fauché). Puis, nous sommes redescendus vers le village et l'école.

Des Olympiades pour le dernier jour d'école

Pour finir l'année en beauté, l'école a organisé des Olympiades pour les élèves ce jeudi 7 juil-let.

Au programme : course de ski en bois, chamboule-tout, tir à la corde, jeux de lancers et de course.

Quatre équipes se sont affrontées dans la joie et la bonne humeur. Au terme de la compétition, Emilie, Lina et Nohan ont remporté les médailles d'or. Un grand bravo à eux!



TRES BONNES VACANCES A TOUS!

Rendez-vous le 1er septembre pour la rentrée!

SPORTS ET LOISIRS - Section Gym:

Mardi 14 juin, les gymnastes se sont rendues sur la Roche, au-dessus du château du Bonhomme pour la marche de fin d'année.

Après l'effort, le réconfort d'un burger à l'abridans la grange de Joëlle.

Reprise des séances de gym le 13 septembre.

Contact: 06.95.43.53.64



Section Yoga:

Mélanie DOFFIN poursuit son activité de cours de yoga à la rentrée prochaine, les jeudis soirs de 18h30 à 20h.

Cours de Yoga au Bonhomme

les jeudis soirs de 18h30 à 20h



Mélanie Doffin

Animatrice yoga pour enfants et adultes Cours particuliers sur réservation Reprise des cours adultes jeudi 8 sept 2022 Tarif 230 euros l'année

> Salle des fêtes 68650 Le Bonhomme Tél.: 06 61 57 84 41



Association des Donneurs de sang :

L'association des donneurs de sang du Bonhomme et de Lapoutroie vous invite aux prochaines collectes qui auront lieu :

- > Le vendredi 15 juillet à Lapoutroie
- > Le mardi 6 septembre au Bonhomme

De 16h30 à 19h30

Venez nombreux, nous avons besoin de vous!

L'association des donneurs de sang du Bonhomme remercie les donneurs de sang qui sont venus aider lors du marche montagnard du lundi soir, ce qui a permis de gagner prês de 400 € qui seront versês à la Ligue contre le Cancer.

Merci á tous!



Association de pêche « Les Truites du Bonhomme » :

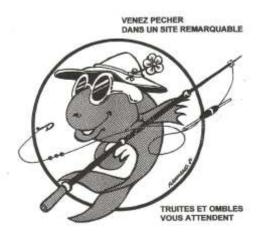
Ouverture de l'Etang de Pēche du Vallon, jusqu'au 4 septembre 2022 :

OUVERT LES DIMANCHES, de 9h à 12h et de 14h à 18h.

L'étang se situe au pied de la station de ski « Lac Blanc 900m », à 2 km en amont du Bonhomme.

Plus d'infos auprès de Roger Bleu : 06 76 28 12 62 ou e-mail : roger.bleu@orange.fr





Nouvelle association au Bonhomme : Les Welches Bonhommiens!

L'idée de créer une nouvelle association date de quelques années. Certains d'entre nous étalent encore au Comité des Fêtes, mais depuis leur départ cet hiver notre projet a pu prendre forme. Ainsi les Welches Bonhommiens sont nés le 21 Avril date d'acceptation des statuts par le Tribunal de Grande Instance de Colmar.

Notre but premier était de fédérer le noyau construit au sein du comité des fêtes, en restant disponible au départ pour épauler le nouveau comité en participant à certaines manifestations tout en étant libre de proposer quelques petites manifestations de notre côté. En aucun cas nous ne voulions entraver le bon déroulement et la bonne dynamique du nouveau Comité des Fêtes! Nous voulons simplement nous retrouver autour de manifestations pour continuer à dynamiser le village, en effet plus il existe d'associations dans un village, plus il y a de vie! Notre aide sera toujours donnée à qui est dans le besoin, c 'est ainsi notre philosophie.

Nos futurs projets ne sont qu'à l'état de projets, il nous faut encore régler certains détails ainsi nous vous les communiquerons dans un prochain journal. Ce qui sera proposé ne le sera pas pour empêcher ce qui existe déjá, au contraire! Mais pour ajouter des propositions festives et

rassembleuses á notre joli village.

Notre bureau est composé de :

Mme Ancel Isabelle présidente

M. Baradel Philippe vice-président

M. Masson Olivier trésorier

M. Ancel Francis vice trésorier.

Mme Baradel Katia secrétaire

M. Baradel Jonathan vice-secrétaire

M. Henry Nicolas vice-secrétaire adjoint

Les autres membres du comité sont assesseurs à savoir M. Baradel Pascal, M. Berthod David, Mme Baradel Christelle, Mme Parmentier Corinne et M. Laurent Henry.

A bientōt.

Les welches Bonhommiens!

Association Self Défense et Musculation :

Bientôt un an que la salle de musculation a vu le jour et le nombre d'adhérents ne fait qu'augmenter, certainement lié à la facilité d'accès 7 jours / 7 et à l'ambiance sympathique qui y règne.

Le club a récemment acheté un rameur professionnel et s'est vu offrir un vélo elliptique par Béatrice DUBOIS. Les membres de l'association remercient Béatrice.

D'autre part un devis pour l'achat d'un banc de développé-couché et 200 kg de poids et haltères a été fait, reste maintenant à trouver les fonds nécessaires.

L'activité musculation reste ouverte durant la saison estivale et la self-défense prendra fin après le tour du marché estival de l'association le lund i 11/07.

Contacts: Véronique (Présidente): 06.02.35.15.49 ou Bertrand: 06.48.48.40.03

La Biokinésie au Bonhomme, fête ses 10ans!

Une belle randonnée suivie d'un bon repas à l'auberge du Glasborn ont clōturé cette année de Biokinésie en beauté.

Comme à son habitude et à l'image des cours, la bonne humeur et la rigolade étaient de la partie, malgré l'absence d'un certain nombre de participantes.

Les cours reprendront au mois de septembre : Lundi 5 septembre à 10h et mercredi 8 à 19h dans la salle de jeu de l'école maternelle.



La biokinésie aussi appelée « Gymnastique des organes » est une pratique majeure dans la formation de la naturopathie qui m'a été enseignée. Il s'agit d'un ensemble de mouvements permettant un essorage et nettoyage des organes et viscères tout en travaillant la souplesse articulaire et le renforcement musculaire.

Les cours sont adaptés à tous les âges et pratiquement toutes les conditions physiques. Des haltères peuvent être rajoutés si les exercices semblent trop faciles.

Depuis plusieurs années maintenant, j'ai intégré des exercices sur les gros ballons Pilates, pour varier un peu les cours. Cette approche est très appréciée par les différents groupes.

Le cours se termine toujours par une séance de relaxation guidée de 10 à 15min.

La durée totale du cours est de 1h30

Les ballons sont à disposition dans la salle. Il suffit de ramener un tapis de sol, des haltères si besoin et une couverture pour la relaxation. Une séance de découverte est évidemment offerte.

Tarif annuel : 175€ (adhésion de 5€ á l'association comprise)

Site:sylvie-naturo.blog4ever.com/Contact:sylvie.rubiella@orange.fr et 06.27.34.44.98



A l'aube de ses 150 ans, la Fêdération du Club Vosgien s'offre une nouvelle jeunesse en modernisant son logo, tout en conservant ses symboles forts et emblématiques, fondements même de son identité et de sa raison d'être.

Le houx, plus qu'un symbole, une raison d'être historique :

Le houx est au centre de l'un des actes forts et avant-gardiste du Club Vosgien, grâce à qui cette plante est aujourd'hui toujours présente dans nos forêts.

En effet, des 1905, le Club Vosgien a alerté les autorités sur la disparition progressive du houx dans nos montagnes. En 1910, cette dernière se confirme, et, grâce aux actions du Club Vosgien, des mesures de protection sont prises.

Le nouveau logo est donc le reflet des valeurs essentielles de la Fêdération du Club Vosgien, de la volonté d'insuffler de la modernité et du renouveau à son image, et de l'attachement à un symbole fondateur, l'emblématique feuille de houx.

C'est avec une grande bouffée d'air et de fraicheur que la Fédération du Club Vosgien poursuit son chemin, pour au moins 150 ans de plus.

Pendant la période estivale, le Club Vosgien vous propose des randonnées pédestres de 2 à 3 heures, tous les mercredis soirs, dans le secteur.

Le rendez-vous est fixé à 18h, place de la mairie du village indiqué.

20 JUILLET: LE BONHOMME

Ban de Laveline - Baudifosse,

Lauterupt, Sacremont

27 JUILLET: FRELAND

Fonderie - Sentier des Muletiers

Voirimont - Fonderie

03 AOUT : LAPOUTROIE

Kebesprés - Grand Trait

Ribeaugoutte

10 AOUT: LE BONHOMME

Col du Louschbach

Le Faint du Souche - Le Rudlin

Retour de nuit - Prevoir lampe de poche

Repas tire du sac-

Possibilté grillade

17 AOUT: FRELAND

Ammerschwihr - Katzenthal

Galtz - Ammerschwihr

24 AOUT : LAPOUTROIE

Labaroche - Chalet Weibel

31 AOUT : LE BONHOMME

Fraize - le Belrepaire - Mandramont

07 SEPTEM: FRELAND

Kalblin - Chaude côte - Freland

Bon à savoir :

Soucieux de la protection de la nature, tout marcheur se fera un devoir de respecter la flore, la faune, et de remporter ses déchets

Le Club Vosgien, ni le guide, ne sauraient être tenus responsables d'accidents survenus au cours des sorties. Chacun y participe à ses risques et périls.

L'accompagnateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier les itinéraires des sorties.

Nos amis les chiens ne sont pas acceptés.

LA RUBRIQUE DE SYLVIE :

Petite recette pour fabriquer son huile de Millepertuis maison :

Pour la réalisation de cette recette, nous choisirons le millepertuis le plus répandu en phytothérapie et aromathérapie, l'Hyperloum Perforatum, aussi appelé Millepertuis perforé.

Millepertuis signifie «mille trous», imageant ainsi les feuilles de l'Hypericum perforatum sous lesquelles nous pouvons identifier de nombreux petits trous. Il suffit de regarder au travers de la feuille pour constater les trous et ainsi s'assurer qu'il s'agisse de la bonne plante. Difficile de se tromper, en frottant les fleurs fraīches de cette plante, vous verrez vos doigts se teinter de rouge.

L'idéal est de cueillir les fleurs de millepertuis à la St Jean, le jour du solstice d'êté, c'est à dire le 24 juin, à midi pile au soleil, par temps sec...

Comme au Bonhomme, il y a toujours un décalage de quelques semaines de par l'altitude, j'espère que cet article n'arrivera pas trop tard dans vos boites aux lettres.

L'Hypericum perforatum est donc une plante herbacée, de 40 à 60 cm de hauteur, avec de jolies fleurs jaunes, que l'on retrouve facilement dans nos montagnes. Évitez les plantes aux bords des chemins carrossables, car trop pollués par les échappements.

Riche en hypericine et hyperforine, le macérât huileux de millepertuis a des vertus anti-inflammatoire, anti-douleurs et apaisantes. Il est très utile pour soigner les brûlures et soulager les coups de soleil. Ces molécules agissent également sur le corps comme des neurotransmetteurs telle que la sérotonine. Le macérat permettrait donc de soulager un épisode de dépression légère.

Le macérat hulleux s'utilse toujours en application locale. Il pourrait diminuer l'efficacité de certains médicaments, anticoagulants, pilules contraceptives, etc. On évitera donc son utilisation dans ce cas sans avis mêdical.

Par précaution, il semble préférable de ne pas l'appliquer sur la peau avant de s'exposer au soleil (risque de photosensibilisation).



Voici les étapes pour sa fabrication :

Mettez les fleurs fraîches de ce millepertuis dans un bocal stérilisé.

Complètez avec de l'huile d'olive vierge de première pression à froid, fermez le bocal et placez-le au soleil du matin, mais ne le laissez pas toute la journée en plein soleil. Pensez à agiter le bocal une fois par jour durant la période de macération. Le liquide de votre bocal prendra petit à petit une teinte rouge brunâtre.

Patientez environ deux mois pour filtrer votre macérat devenu vraiment rougebrun.

Filtrez au travers d'un linge propre. Pressez bien les fleurs pour extraire un maximum de jus. Transvasez votre macérat dans de petits flacons opaques de préférence.

On peut y ajouter quelques gouttes de vitamine E lors de la préparation, pour prolonger la conservation et éviter le rancissement de l'huile.

Je vous souhaite un bel été et vous retrouverai à la rentrée pour de nouveaux articles.

Bien á vous Sylvie



LA RUBRIQUE DE JULIEN: Un peu d'Histoire...

Jumelage: Origines et histoire

Que signifie un jumelage ? Quand on dit de deux communes qu'elles sont jumelées, nous parlons d'établir des relations socio-culturelles entre ces deux localités qu'elles soient d'un même pays ou plus généralement de deux états différents, afin de favoriser un rapprochement culturel via les traditions comme le langage, les activités (sports, visites, marches, etc...) ou encore par la gastronomie, les arts et l'architecture. Mais d'ou provient cette idée ?

C'est en l'an de grace 836 que nous pouvons observer l'apparition de ce qui est considéré aujourd'hui comme la plus ancienne forme de jumelage entre la ville du Mans en France et la ville de Paderborn dans ce qui était alors le duché de Saxe, en actuelle Allemagne. A cette époque cela a plutôt été vu comme un rassemblement d'ordre religieux visant à unifier la chrétienté en Europe de l'ouest. Bien plus tard, un jumelage laïc fut conclu entre les deux communes lors de l'année 1967.

C'est après la Seconde guerre mondiale qu'un mouvement français fondé en 1944 et appelé "La Fèdération" appellera à partir des années 50 à l'idée de jumelages entre les communes européennes afin de solidifier les relations encore fragiles entre les anciens belligérants des deux conflits mondiaux. En 1962, un premier jumelage franco-allemand encouragé par un ancien résistant déporté, Mr Lucien Tharradin, décédé 5 ans plus tôt, est officialisé entre la commune de Montbéliard (dont Mr Tharradin fut le Maire) et celle de Ludwisbourg.

Le jumelage apparaît alors comme un moyen efficace et collectif de progrès et d'apaisement entre les pays européens en plus d'être une occasion de partage et d'échange entre les différentes communautés, ce qui permet aussi d'encourager des populations traumatisées par la guerre à se remobiliser et s'investir dans la transmission d'expérience et de savoir-faire et ce dans bon nombre de domaines.

Dès 1951, une cinquantaine de maires de toutes l'Europe fondent le Conseil des Communes et Régions d'Europe, organisation pionnière d'une Europe unifiée, pacifique et donc plus forte. Cette même année aura lieu le premier jumelage entre deux grandes villes européennes, Troyes (France) et Tournai (Belgique).



Plus tard en 1956, ce sont pour la première fois deux capitales du Vieux Continent qui seront jumelées, les illustres villes de Paris et de Rome qui depuis ne seront plus jamais jumelées avec une autre ville, respectant le slogan de cet évênement qui disait alors :

"Seule Paris est digne de Rome, seule Rome est digne de Paris"

Têmoignage du glorieux passé de ces deux capitales, la Ville Lumière se liait alors à la Ville Eternelle.

1957, à Aix-les-Bains, est crêée la Fédération Mondiale des Villes Jumelées, regroupant les collectivités locales dans plus de 80 pays à travers le globe. Le traité de l'Elysée signé en 1963 entre le président français Charles de Gaulle et le chancelier allemand Konrad Adenauer accélèrera les jumelages franco-allemands et plus globalement les jumelages des villes françaises aux autres communes européennes. La chute des derniers régimes nationalistes européens contribuera aussi à cet essor.

Pour ce qui est du Bonhomme, le jumelage avec la commune bretonne de Kernilis eut lieu en 1980, nous avons donc fêté en 2020 les 40 années d'amitlé entre les deux communes. Cependant à cause de la pandêmie de CoVid-19, les festivités ont êté décalées à l'êté 2022, certains et certaines d'entres vous seront de la partie.

Je vous souhaite donc à tous de belles cêlébrations chez nos amis bretons.

Julien ROMAN, Conseiller Municipal

Quand une vache vosgienne de Faurupt descend en villégiature à la Résidence Médicalisée de Lapoutroie...



... Un texte proposé par Mme Annie Hazenfratz, habitante du Bonhomme.

Le 30 mai dernier, il est probable que certains Bonhommiens aient aperçu un drôle d'attelage traverser le village en direction de Lapoutroie, avec la vache Marguerite dans une remorque. Il s'agissait de la vache décorative installée habituellement dans le jardin de Dany et Serge STEPHAN sur les hauteurs de Faurupt.

Les heureux propriétaires ont sympathiquement accepté de la mettre à disposition de l'EHPAD de Lapoutrole durant quelques jours, pour la bonne cause, et surtout pour le plus grand plaisir des pensionnaires!

En effet, cette résidence médicalisée a participé au début du mois de juin, au concours «Bien vivre et bien manger dans les EHPAD», avec 18 autres établissements alsaciens. La Collectivité européenne d'Alsace, en partenariat avec Silver Fourchette, leur a proposé de participer à un projet Intitulé « de la ferme à l'asslette», axé sur un volet prévention de la perte d'autonomie, avec la réalisation d'un livre de recettes de cuisine par les résidents et sur un second volet portant sur le bien manger, avec une formation des cuisiniers sur les différentes textures de repas, ainsi qu'un grand concours culinaire, qui a eu lieu le 1er juin dernier.

Au menu : pâtê de cochon d'autrefois, œuf mollet frit et sa crême de laitue accompagnés de pickles d'oignons rouges et d'une gaufre de légumes, Tchic fermier et son duo de fraises-rhubarbe, accompagnés d'une tuile et d'une glace maison. Un régal, de l'avis général des résidents!

La journée a été rythmée par la venue de la ferme La Bassette de Labaroche, avec de nombreux animaux : moutons, chêvres, poules, canards, chien... La résidence, hall d'entrée et salle de restauration ont été richement décorés sur le thême de la ferme, grâce à l'implication des résidents, de leurs familles et des membres du personnel, déguisés pour l'occasion.



C'est dans ce contexte que Marguerite a tout naturellement trouvé une place de choix dans l'entrée de l'établissement, sous l'œil admiratif de tous les résidents et visiteurs.



Une fois sa mission accomplie, elle a été raccompagnée à Faurupt par résidents, familles et animatrice, pour reprendre sa place dans son pré et participer notamment à notre fête des jardins de montagne! Longue vie à elle!

Directrice de la rédaction : Christine MORO adjointe, Cynthia Straub, adjointe administrative pour la mise en forme, impression, Directeur de la publication : Fréderic PERRIN Maire

⊕ www

www.lebonhomme.f

mairie-le-bonhomme@wanadoo.fr

03 89 47 51 03